



## **ARRETE MUNICIPAL N° 2020/26** **Circulation alternée et stationnement interdit dans la Grand-rue**

Nous, Maire de la Commune de DOSENHEIM-SUR-ZINSEL

- VU la loi n°82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R411-9 et R411-25 à R411-28,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie – Signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande en date du 23 juin 2020, de l'entreprise Hanau Déconstruction 34 route de Neuwiller 67330 BOUXWILLER

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire pour la sécurité publique et le bon déroulement des travaux de démolition et de déconstruction d'une grange au niveau du 187 Grand-rue d'y régler la circulation par alternat et d'y interdire le stationnement à compter du 19 octobre 2020 et ce jusqu'au 6 novembre 2020

### **ARRETE**

#### **Article 1**

A compter du lundi 19 octobre 2020 à 7h et jusqu'au vendredi 6 novembre 2020 à 17h, la circulation sera alternée par feux et le stationnement des véhicules sera interdit au droit de la zone des travaux. Les piétons devront utiliser les trottoirs situés en face. Toutefois cette disposition n'est pas applicable :

- Au gestionnaire de la voirie
- A l'entreprise chargée des travaux
- Aux véhicules de secours et de gendarmerie

#### **Article 2**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

#### **Article 3**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de la loi.

#### **Article 4**

Ampliation du présent arrêté sera:

\* Transmise à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de BOUXWILLER,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin,
- Monsieur le Responsable de l'Unité Technique du Conseil Départemental du Bas-Rhin
- L'unité de Gestion du Trafic

\* Notifiée à :

Au pétitionnaire

\*Affichée aux emplacements habituels.

Fait à Dossenheim-sur-Zinsel, le 15 octobre 2020

Le Maire,



Fabrice ENSMINGER